



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

Reconnue d'utilité publique
Agréée ministères des sports et du tourisme



Amicale Cyclotouriste d'Ille-et-Rance

ACIR - Mairie - 35190 TINTENIAC

acir35@orange.fr

<https://www.velo-tinteniac.fr/>



Comité Départemental
de Cyclotourisme
d'Ille-et-Vilaine

Tinténiac, le 30 janvier 2020

Compte rendu de l'assemblée générale du samedi 25 janvier 2020

Ordre du jour :

- approbation du règlement intérieur de l'ACIR

Le président, Gérard Le Gall, ouvre la séance.

18 licenciés sur un effectif de 32 adhérents, sont présents (liste en annexe1).

S. Fleury a donné procuration à M.Trouchard

J.Halloux a donné procuration à A.Péroux

JY.Rebillard a donné procuration à H.Guillard

L'assemblée générale extraordinaire de ce jour, 25 janvier 2020, a adopté les nouveaux statuts de l'ACIR.

Le groupe de travail composé de Joseph Halloux, Albert Péroux, Henri Guillard qui a préparé le projet de statuts a également actualisé le règlement intérieur pour le rendre conforme aux statuts.

Ces propositions ont été discutées en bureau en février et mars, validées par le conseil d'administration le 11 décembre 2019 et transmises à chaque adhérent avec la convocation à la présente assemblée générale le 21 décembre 2019.

Chacun a pu en prendre connaissance.

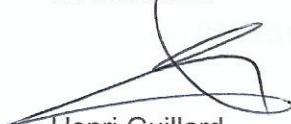
Après son introduction, le président invite chacun à faire part de ses observations lors de la présentation faite en séance par Albert Péroux et Henri Guillard de l'ensemble des articles du document unifié regroupant les dispositions des statuts et du règlement intérieur.

Après discussion et avoir répondu à l'ensemble des questions posées, le président soumet le projet de règlement intérieur au vote.

L'assemblée générale approuve le nouveau règlement intérieur de l'ACIR à l'unanimité.

Le président remercie les participants et clôt l'assemblée générale.

Le secrétaire



Henri Guillard

Le Président



Gérard Le Gall